

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD100-2018**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	55
Votants	66
Pouvoirs	11

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 29 juin 2018

**LE 05 juillet 2018**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, SALINIER, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, CHASTENET, MERILLOU, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, LOURD, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, CACAN.

**ABSENTS :**

Mmes : PASQUET, KERGOAT, DE PISCHOF, DATRIER, GATAULT, HANOU, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT-SOUIILLER, ROUX, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, SUBERBERE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, MARTINEAU, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LACOSTE, PUYRIGAUD, AUDI, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, RAT-SOUIILLER, MALLET, GUILLEMET, REYNET, GRELLETY, RATIER, USCAIN, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

**POUVOIRS :**

M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. SUBERBERE	Pouvoir à	M. DUCENE
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
Mme DATRIER	Pouvoir à	Mme DARTENCET
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
Mme LEON	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. MACARY	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme RAT SOUIILLER	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GRELLETY	Pouvoir à	M. CACAN
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON
M. AUDI	Pouvoir à	M. MOSSION

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant que** la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 impose la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**Que** l'année 2017 a été marquée par l'extension du territoire au 1<sup>er</sup> janvier, la mise en œuvre du programme de déploiement des bornes enterrées, l'adaptation de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles, ainsi qu'un travail sur l'harmonisation des horaires d'ouverture au public des déchèteries.

**Considérant que** le service gestion des déchets est composé de 99 salariés.

**Que** la collecte des déchets ménagers et assimilés, la collecte du verre, la gestion des hauts de quais et le compactage des caissons des neuf déchèteries sont assurés en régie sur le territoire de l'agglomération.

**Que** le parc de véhicules est composé de 29 bennes à ordures ménagères dont 5 bennes à chargement latéral, 3 camions équipés d'une grue et de 3 camions polybenne.

**Que** la collecte et le traitement des déchets des déchèteries sont confiées à deux prestataires dans le cadre de marchés de prestations de service. (SUEZ Environnement et SIRMET).

**Considérant que** le Syndicat départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) assure toutes les compétences relatives à la valorisation et au traitement des déchets ménagers et assimilés de ses collectivités adhérentes ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent.

**Que** les communes de Paunat et Sainte Alvère ont été collectées en 2017 par le SYGED Bastides, Forêts Bessède, et celles de Sorges et Ligueux en Périgord et Savignac les Eglises par le SMCTOM de Thiviers dans le cadre de conventions.

**Qu'**une convention d'accès à la déchèterie de Breuilh a été signée avec le SMD3 pour les communes de Douville et Beauregard, une autre avec la Communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord pour l'accès à la déchèterie de Saint Astier pour les habitants de Manzac sur Vern ainsi qu'une avec le SMCTOM de Thiviers pour l'accès à la déchèterie de Mayac pour les communes de Sorge et Ligueux et celle de Savignac les Eglises.

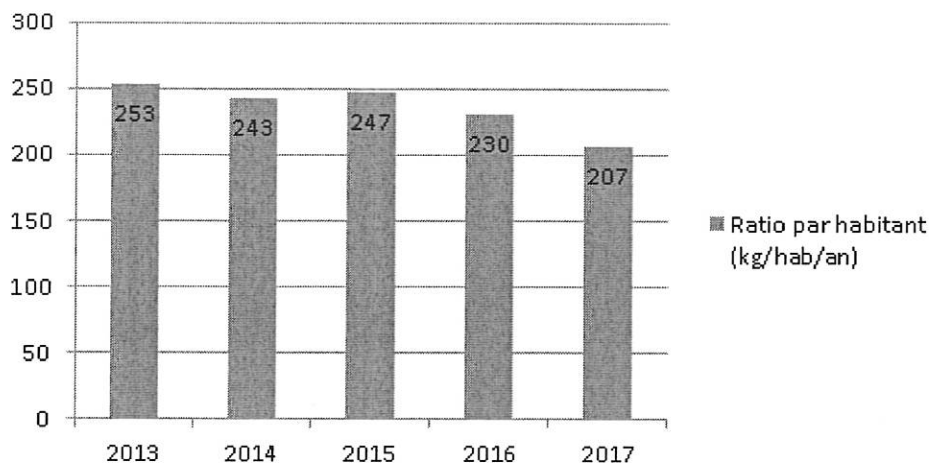
### **Les tonnages 2017**

- 21 317 tonnes d'ordures ménagères : 207 kg/hab. ont été collectés en 2017. (-10 % entre 2016 et 2017). Performance nationale 2015 (261 kg/hab.) ;
- 3 031 tonnes de verre : 30kg/hab. ont été collectés en 2017. (stable entre 2016 et 2017). Performance nationale 2015(30 kg/hab.) ;
- 5 586 tonnes de sacs jaunes et papiers : 54 kg/hab. ont été collectés en 2017. (- 3 % entre 2016 et 2017). Performance nationale 2015 (47 kg/hab.) ;
- 383 tonnes de textiles : 4 kg/hab. ont été collectés en 2017. (+30 % entre 2016 et 2017), Performance nationale 2016 (3,2 kg/hab.) ;
- 213 tonnes de déchets verts collectés en porte à porte dans le cadre de la délégation de service public. (+ 19 % entre 2016 et 2017). Les apports direct au SMD3 sont en baisse de 50 %; soit 584 tonnes ;

- 31 225 tonnes dans les déchèteries (+ 5,8 % entre 2016 et 2017).

Que globalement, la production de déchets ménagers et assimilés a diminué de 46 kg/hab entre 2013 et 2017 ; soit -18 %, malgré la légère augmentation de 2015. Cette baisse de production est principalement due à l'arrêt de la collecte des gros producteurs.

### Ratio OMR par habitant (kg/hab/an)



### Répartition des tonnages et des modes de collecte.

Type de déchets collectés	Tonnages année 2017	% total	kg/hab
OMR	21 317 t	34,3 %	207
Verre en apport volontaire	3 031 t	4,9 %	29
Emballage + JRM	5 586 t	9 %	54
Déchets apportés en déchèteries	31 225 t	50,3 %	303
Déchets verts en P à P et apport direct SMD3	585 t	0,9 %	6
Textiles en apport volontaire (hors déchetteries)	337 t	0,5 %	3
Amiante	16 t	0	0
<b>Total Tonnage</b>	<b>62 097 t</b>	<b>100 %</b>	<b>602</b>

Au total, ce sont 62 097 tonnes de déchets qui ont été collectés en 2017, soit une augmentation de 2,9 % par rapport à 2016 ; soit 602 kg/hab.

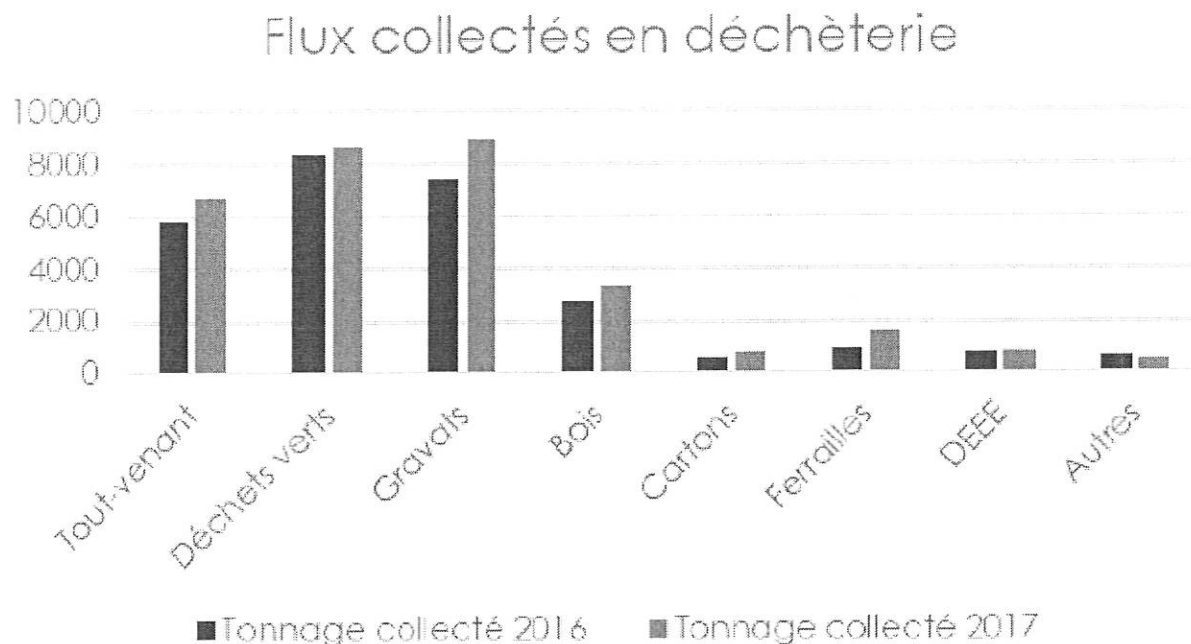
### Evolution des tonnages au niveau des déchèteries

- Augmentation de la ferraille (+ 41 %, soit 464 tonnes) ;
- Augmentation du gravât (+14 %, soit 1 137 tonnes) ;
- Augmentation du bois (+ 8 %, soit 245 tonnes) ;

- Augmentation du tout-venant (+7,6 %, soit 474 tonnes) ;
- Stabilité des déchets verts.

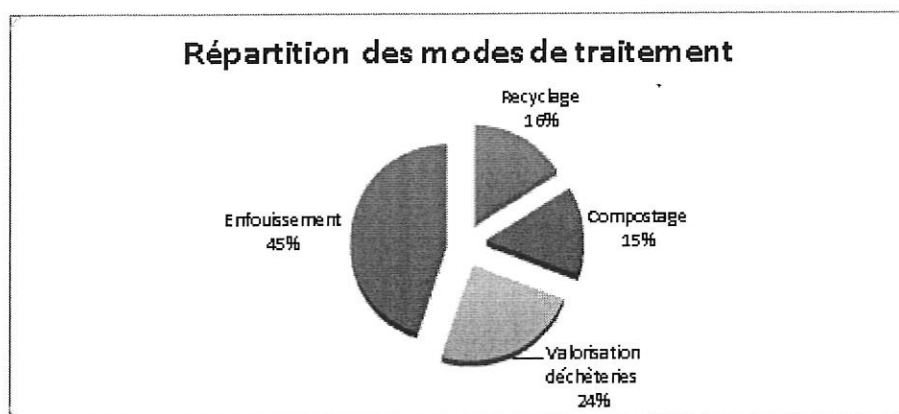
Ainsi, dans les déchèteries, l'augmentation est de 5,8 % par habitant par rapport à 2016.

### Tableau de synthèse



### Les modes de traitement

Le graphique ci-dessous présente la répartition des modes de traitement. 45 % des tonnages collectés sont enfouis, et le reste est dirigé vers les filières de valorisation. Ainsi le taux de valorisation est de 55 %, il était de 53 % en 2016.



### Les principales actions 2017

**Considérant que** le programme de déploiement des bornes enterrées prévoit l'implantation d'environ 675 points d'apport volontaire. 211 points ont été installés, soit un tiers du programme. Le montant de ces investissements est de l'ordre 2 200 000 € TTC pour le matériel et de 1 300 000 € TTC pour le terrassement.

**Que** la participation des communes pour 2017 est de l'ordre de 675 000 €.

**Que** la collectivité a fait l'acquisition d'une benne équipée d'une grue, d'un camion polybenne équipé d'une grue pour collecter les bornes à verre.

**Qu'**un dispositif de vidage spécifique pour le gravât a été installé sur la déchèterie de Trélissac. Cet équipement facilite le vidage pour les usagers.

**Considérant qu'**une prestation de collecte des déchets verts est assurée par une entreprise d'insertion dans le cadre d'une délégation de service public. 213 tonnes de déchets verts ont été collectés en porte à porte pour un montant annuel de 66 000 €.

**Que** la collectivité a vendu 424 composteurs individuels, 12 composteurs collectifs ont été installés, portant le nombre à 57 composteurs.

**Que** dans le cadre des actions de communication et de prévention des déchets, 8075 personnes ont été rencontrées au cours des 423 actions.

**Les coûts du Grand Périgueux (hors amortissement)**

Dépenses	Budget 2016	Budget 2017	Evolution
Investissements	2 385 040 €	6 466 230 €	+171 %
Fonctionnement	9 657 490 €	10 411 020 €	+8 %
Total	12 042 530 €	16 877 250 €	+ 25 %
Recettes	Budget 2016	Budget 2017	Evolution
Investissements	1 629 040 €	5 556 230 €	+ 241 %
Fonctionnement	10 413 490 €	11 380 320 €	+9 %
Total	12 042 530 €	16 954 550 €	+ 40,7 %
Reste	- 21 450 €	77 300 €	

**Considérant que** le budget présente un excédent de 77 300 € sur l'exercice 2017.

**Que** les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 8 % entre 2016 et 2017. Cette augmentation est principalement due à l'extension du territoire (reprise de 9 agents, signature de conventions de collecte avec deux syndicats, la gestion d'une déchèterie supplémentaire). A périmètre constant, les coûts auraient progressé de 1,6 %.

**Que** les recettes de fonctionnement ont augmenté de 9 %. Cette augmentation de recette est également liée au changement de périmètre et au relèvement du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

**Que** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est resté stable entre 2006 et 2016 (10,20 %) malgré les extensions successives.

**Qu'**en 2017, considérant les différents taux de TEOM existants sur les territoires accueillis, un taux de TEOM pondéré a été mis en place à 10,50 % sur l'ensemble du territoire au 1<sup>er</sup> janvier. Il génère le même produit fiscal consolidé.

**Qu'**en terme financier, la revente des matériaux issus des déchèteries et les recettes issus de la collecte sélective génèrent des recettes importantes. (457 000 €, + 23 % par rapport à 2016),

**Que** le montant de la redevance spéciale et des apports des professionnels (-41 % par rapport à 2016). La baisse est liée à l'arrêt de la collecte des gros producteurs et des zones d'activités économiques qui est intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**Que** l'absentéisme (maladie et accident de travail) a augmenté de 12% par rapport à l'année 2016, ce qui représente 2 156 jours. Le taux d'absentéisme est de 6,4 % alors qu'il était de 5,7 % en 2016.

### Les perspectives 2018

**Considérant que** l'année 2018 devrait être articulée autour de plusieurs chantiers :

- La poursuite du programme de déploiement des bornes enterrées

**Que** le Grand Périgueux prévoit de déployer 240 points supplémentaires, portant ainsi le nombre à 455 points fin 2018.

**Qu'il** est prévu d'intégrer au programme la continuité de ce dispositif sur l'ensemble du nouveau périmètre de l'agglomération pour 2019.

**Que** le montant des investissements programmés est de 3 400 000 € HT.

- L'organisation de la collecte

**Considérant qu'à** compter du 1<sup>er</sup> janvier, le Grand Périgueux collecte en régie les communes de Paunat et Sainte Alèvre et a mis fin à la convention avec le SYGED. L'économie est de 90 000 €.

**Que** pour les communes de Savignac les églises et de Sorges-Ligueux en Périgord, le Grand Périgueux a renouvelé les conventions avec le SMCTOM de Thiviers d'un montant annuel de 179 000 €.

**Que** le Grand Périgueux a signé une convention avec la CCIVS afin que les usagers de Manzac utilisent la déchèterie de St Astier d'un montant de 10 000 € et une autre avec le SMD3 pour l'accès à la déchèterie de Breuilh pour les communes de Douville et Beauregard et Bassac. La recette attendue est de l'ordre de 10 000 €.

- Le budget prévisionnel de fonctionnement

**Considérant que** les dépenses de fonctionnement sont de 10 130 000 € pour 2018, soit -2,1% par rapport à l'année 2017, et les recettes attendues seront de 11 370 000 €.

**Que** cette baisse des charges est le résultat des premières installations de bornes enterrées qui permettent des redéploiements d'effectifs notamment sur le remplacement.

- **Les postes suivants sont en diminution :**

- La charge de recours aux intérimaires : - 180 000 €
- La reprise en régie de la collecte de Paunat et Ste Alèvre : -90 000 €
- L'arrêt de la distribution des sacs noirs : - 50 000 €
- L'internalisation de prestations d'entretien des espaces verts des déchèteries par les agents de déchèteries : - 15 000 €

- **Les postes suivants sont en augmentation :**

- L'augmentation de 1 € de la TGAP au 1<sup>er</sup> janvier : 20 000 €
- L'augmentation du gasoil de 7 centimes par litre : 21 000 €

– La loi sur la transition énergétique

**Considérant que** la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs ambitieux en matière de gestion des déchets :

- ✓ La diminution de l'enfouissement de 50 % des ordures ménagères résiduelles à l'horizon 2025 ;
- ✓ L'augmentation de la part valorisable ;
- ✓ Le développement du réemploi.

**Qu'Eco Emballage** accompagne les collectivités pour définir des actions qui visent à accroître la part valorisable des déchets. De plus, le Grand Périgueux a déployé une trentaine de bornes à textiles supplémentaires.

**Que** dans le cadre du programme de déploiement des bornes enterrées, la collectivité densifiera le réseau de bornes à verre afin de capter des tonnages supplémentaires.

– Transfert des compétences au SMD3

**Considérant que** le Grand Périgueux, qui est un acteur à l'origine de la création du SMD3, promeut par la même une organisation à l'échelle départementale d'une politique de gestion des déchets.

**Que** ses extensions récentes de périmètre interrogent également l'organisation de ses services. C'est notamment le cas concernant les déchetteries dont le maillage et la structuration ne correspondent plus aux besoins. Aussi, une réflexion est engagée avec le SMD3 sur les conditions d'un transfert des compétences déchetteries, communication et animation en faveur du tri, au SMD3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les conditions d'un transfert de la collecte exercée par le Grand Périgueux seront ensuite étudiées à l'horizon 2021.

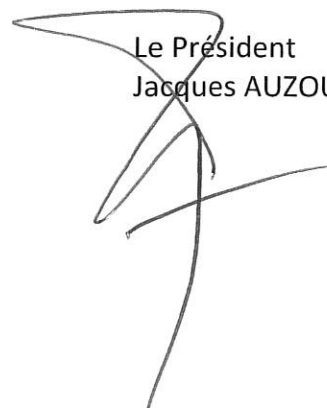
#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Prend acte de la présentation du rapport annuel 2017.

#### Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	1 8 JUIL. 2018	Pour extrait conforme	1 8 JUIL. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	1 8 JUIL. 2018	Périgueux, le	1 8 JUIL. 2018

Le Président  
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 19/07/2018

Reçu en préfecture le 19/07/2018

Affiché le



ID : 024-200040392-20180705-DD1002018-DE